

Motion de la section 33 du Comité National du CNRS :

Rétention des évaluations en protestation contre les dispositions attendues de la LPPR

Les membres de la section 33 du Comité national de la recherche scientifique partagent les inquiétudes exprimées dans la motion adoptée le 17 janvier 2020 par la Conférence des présidents de section du Comité national concernant les premières orientations de la loi pluriannuelle de programmation de la recherche (LPPR).

En signe de sa très vive inquiétude, la section suspend dès à présent la transmission de ses activités d'évaluation (hors concours 2020) qui concernent : les demandes d'accueil en délégation ainsi que les évaluations de chercheurs et de laboratoires de la session de printemps, dont elle retiendra les résultats jusqu'à nouvel ordre.

Elle appelle par ailleurs les membres de toutes les sections du Comité National de la Recherche Scientifique à geler dès maintenant la transmission de leurs activités d'évaluation (hors concours 2020).

Elle soutient les unités de recherche impliquées dans l'actuelle campagne d'évaluation (vague A) qui ne souhaitent pas rendre leur rapport, ainsi que les comités de visite de l'HCERES qui décident ou décideront d'une démission collective.

Motion adoptée le 4 février par la majorité absolue des membres de la section.

Destinataires :

Frédérique VIDAL, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche

Antoine PETIT, président-directeur général du CNRS

François-Joseph RUGGIU, directeur de l'InSHS

Fabrice BOUDJABAA, directeur scientifique adjoint, section 33, InSHS

Olivier COUTARD, président de la CPCN,

Anne SIMONIN, conseillère scientifique HCERES

Nathalie VIENNE-GUERRIN, présidente du Conseil scientifique de l'InSHS